

REGLEMENT ANNEXE U18
Départemental puis Bi Départemental – Cher et Indre
SAISON 2020 - 2021



Joueurs nés en 2003 ou 2004 ou 2005
(Interdiction de faire jouer des U15 et U19)

Ballon n° 5 – Terrain foot à 11 – Temps de jeu : 2 x 45 mn

Article 1 : Organisation

Le championnat U18 Départemental en phase 1 puis Bi Départemental en phase 2 est ouvert à toutes les équipes U18 du District du Cher et de l'Indre et se déroule en 2 phases.

La participation des clubs à ce championnat est limitée à une équipe par niveau sauf dernières séries.

En début de chaque saison sportive sera proposé, selon les critères définis par les commissions Sportive et Coupes / Championnats des Districts concernés, l'organisation d'un championnat U18 D1 pour la phase 1 et U18 Bi Départemental D1 et D2 pour la phase 2.

Si le nombre d'équipes qui postulent en « **Départemental 1** » est plus important que le Format de compétition prévu, il sera fait appel à une Fiche de Volontariat qui permettra de répartir les équipes par le biais d'un classement selon les critères identifiés.

Article 2 : Brassage « Départemental 1 »

Le championnat Brassage « départemental 1 » se déroule en 1 phase :

- De Septembre à Décembre en matchs aller-retour.
- 1 poule de 6 équipes
 - ⇒ A l'issue de cette phase, les équipes classées chacune 1^{ères}, 2^{èmes} et 3^{èmes} du championnat Départemental 1 accéderont, si elles en ont vocation, au championnat Bi Départemental U18 D1 phase 2 (6 équipes, 3 du Cher et 3 de l'Indre).
Ensuite les équipes classées chacune 4^{ème} du championnat Départemental 1 ainsi que les équipes classées 1^{ères}, 2^{èmes} du championnat Départemental 2, accéderont en championnat U18 Bi Départemental D2 phase 2.
Les autres équipes seront reversées en championnat U18 Bi Départemental D3 phase 2 (cf. tableau récapitulatif).

Article 3 : Brassage « Départemental 2 » - CHER & INDRE

Le championnat Brassage « Départemental 2 » se déroule en 1 phase :

- De Septembre à Décembre en matchs aller-retour.
- 1 poule de 8 équipes avec 1 exempt
 - ⇒ A l'issue de cette phase, les équipes classées 1^{ères} et 2^{èmes} du championnat Départemental 2 accéderont, si elles en ont vocation, au championnat Bi Départemental U18 D2 phase 2 (6 équipes, 3 du Cher et 3 de l'Indre).
Ensuite les équipes classées 3^{ème}, 4^{ème}, 5^{ème}, 6^{ème} et 7^{ème} du championnat Départemental 2 seront mises à disposition du championnat U18 Départemental D2 phase 2. (cf. tableau récapitulatif).

Article 5 : Phase 2 - « Bi Départemental U18 D1 »

Le championnat « Bi Départemental 1 » se déroule en 1 phase :

- De Janvier à Juin en matchs aller-retour.
 - ⇒ 1 poule de 6 équipes (composée des équipes classées 1^{ères}, 2^{èmes} et 3^{èmes} des championnats départementaux 1 du Cher et de l'Indre de la phase 1). En cas de refus d'une équipe d'accéder à ce championnat, il sera fait appel au suivant par ordre de classement dans le championnat départemental concerné. (cf. tableau récapitulatif)

A l'issue de ce championnat, le vainqueur sera champion Bi Départemental U17 D1 saison 2020-2021.

Article 6 : Phase 2 - « Bi Départemental U18 D2 »

Le championnat « Bi Départemental 2 » se déroule en 1 phase :

- De Janvier à Juin en matchs aller-retour.
 - ⇒ 1 poule de « 12 » équipes ou moins (composées des équipes classées à partir de la 5^{ème} place des championnats départementaux Cher et Indre de la phase 1). (cf. tableau récapitulatif)
 - ⇒ A l'issue de ce championnat, le vainqueur sera champion Bi Départemental U17 D2 saison 2020-2021.

Article 7 : Phase 2 - « Départemental 2 » - CHER & INDRE

Le championnat « Départemental 2 » se déroule en 1 phase :

- De Janvier à Avril en matchs aller.
- 1 poule de 8 équipes avec 1 exempt
 - ⇒ Composée des équipes classées 5^{ème}, 6^{ème} du championnat Départemental 2 ainsi que les équipes classées 3^{ème}, 4^{ème}, 5^{ème}, 6^{ème} et 7^{ème} du Brassage championnat Départemental 2 (cf. tableau récapitulatif)

Article 8 : Phase 3 - « Bi Départemental U18 D3 »

Le championnat « Bi-Départemental 3 » se déroule en 1 phase :

- D'Avril à Juin en matchs aller-retour.
- 3 poules de 4 équipes et 1 poule de 3 équipes
- **Explicatif** : (cf. tableau récapitulatif)
 - Poule « A » composée des 1^{ers} et 2^{èmes} du Cher et de l'Indre
 - Poule « B » composée des 3^{èmes} et 4^{èmes} du Cher et de l'Indre
 - Poule « C » composée des 5^{èmes} et 6^{èmes} du Cher et de l'Indre
 - Poule « D » composée du 7^{ème} du Cher et de l'Indre (1 seul match aller/retour)

⇒ **Format à 4 équipes - 1(18), 2(18), 3(36) et 4(36).**

⇒ **Les 2 équipes du même département ne se rencontrent pas.**

⇒ **Matches Aller/retour**

- **Equipes 1 contre 3**
- **Equipes 2 contre 4**

⇒ **Matches Aller/retour**

- **Equipes 1 contre 4**
- **Equipes 2 contre 3**

Article 9 : Coupes Départementales

Toutes les équipes U17 départementales et régionales auront la possibilité de s'engager (1 équipe par club) en Coupe Départementale. Chaque département présentera son organisation.

Article 10 :

- **A l'issue de la saison 2020 / 2021, les équipes désirant s'engager en Départemental 1 pour la saison 2021 / 2022 se verront proposer une Fiche de Volontariat à la fin de la saison qui permettra de départager les équipes par le biais d'un classement selon les critères identifiés, s'il devait y avoir plus d'équipes que le format proposé.**
- **Il n'y a pas de relation entre les saisons, une fois la saison terminée, on repart à zéro pour la saison suivante.**

Article 11 :

Les cas non prévus au présent règlement annexe seront étudiés par la Commission Championnats et Coupes conformément aux prescriptions des règlements de la Ligue Centre Val-de-Loire et des règlements généraux de la Fédération Française de Football ou dans l'esprit de ces règlements.